



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2375

Attribution d'une subvention de 5 000 euros au Comité Départemental Olympique et sportif pour l'organisation de "Faites du sport Handi", le 27 août 2016 sur la place Bellecour dans le 2e arrondissement - Approbation d'une convention mixte.

Direction des Evènements et Animation

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2375 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 5 000 EUROS AU COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF POUR L'ORGANISATION DE "FAITES DU SPORT HANDI", LE 27 AOUT 2016 SUR LA PLACE BELLECOUR DANS LE 2E ARRONDISSEMENT - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE. (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 29 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Comité Départemental Olympique et Sportif – Rhône – Métropole de Lyon (CDOS – RML) a organisé la 5^e édition de « Faites du sport Handi © », le samedi 27 août 2016, sur la place Bellecour dans le 2^e arrondissement.

Le Comité a pour objet d'être un porte-parole du mouvement olympique et de ses valeurs morales et humanistes. Il est le représentant du mouvement sportif auprès des pouvoirs publics et demeure moteur dans les actions de développement durable et pour la promotion de tous les sports.

Depuis 2012, l'événement se déroulait au mois de juin au stade Pierre Duboeuf à Bron.

L'Association a souhaité poursuivre ce rendez-vous en profitant de la couverture médiatique des Jeux Paralympiques de Rio durant ce mois de septembre.

Plusieurs activités ont été proposées durant cette journée :

- présentation des Jeux Paralympiques ;
- présentation et interviews des 6 athlètes du territoire (Rhône et Métropole) dans les disciplines suivantes : tennis de table, basket, escrime et triathlon ;
- démonstrations des clubs et Madison pour tous (debout, fauteuil, béquille...)
- invitation d'anciens participants aux Jeux et de champions paralympiques des Jeux d'hiver ;
- démonstrations de sport handi, foot, basket fauteuil et ring gonflable ;
- de multiples initiations : escrime, boxe, tir sportif, baseball, mur d'escalade adapté, bowling ;
- tennis de table.

40 clubs et comités représentant 32 disciplines et 12 associations non-sportives ainsi que toutes les associations qui travaillent sur le thème du handicap (cours de braille...) ont représenté le monde du handicap durant cette journée.

Pour cette 5^e édition, les principaux objectifs de l'association étaient de :

- démontrer aux personnes en situation de handicap et à leur entourage qu'un grand nombre de pratiques leur sont accessibles ;
- réunir toutes les associations travaillant sur le thème du handicap ;
- impulser un mouvement regroupant toutes les associations sportives ou non-sportives travaillant sur le thème du handicap ;
- rappeler que le sport peut souvent être pratiqué sur le même terrain, dans le même gymnase entre les personnes à mobilité réduite et les personnes valides.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi de participer à la promotion des sports et des activités sportives pour handicaps physiques et visuels et de contribuer au rayonnement de la Ville de Lyon par le caractère valorisant de cette manifestation.

En 2015, le Comité Départemental Olympique et Sportif – Rhône – Métropole de Lyon n'a pas perçu de subvention de la Ville de Lyon.

Pour l'organisation de cet événement, l'Association avait sollicité une aide financière à hauteur de 25 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élevait à 67 500 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 5 000 euros au Comité Départemental Olympique et Sportif – Rhône – Métropole de Lyon.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1. Une subvention de 5 000 euros est allouée au Comité Départemental Olympique et Sportif – Rhône – Métropole de Lyon pour l'organisation de la 5^e édition de «Faites du sport Handi ©», le samedi 27 août 2016, sur la place Bellecour dans le 2^e arrondissement.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Comité Départemental Olympique et Sportif – Rhône – Métropole de Lyon est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT